

RECU LE 13 DEC. 2022

Ordre des avocats vaudois (OAV)

Monsieur Eric RAMEL

Bâtonnier

Rue du Grand-Chêne 8

1003 Lausanne

Lausanne, le 12 décembre 2022

## **Consensus parental – Projet pilote dans l'arrondissement de l'Est vaudois**

---

Monsieur le Bâtonnier,

Dans le but d'améliorer la protection des enfants en cas de séparation conflictuelle de leurs parents, l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) lancent un projet pilote commun dans l'Est du canton (districts d'Aigle, de Lavaux-Oron et de la Riviera-Pays-d'Enhaut), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Basé sur le modèle de consensus parental (ou de « Cochem »), ce projet consiste à la mise en place, sous l'impulsion d'un·e juge, d'une coopération pluridisciplinaire de tou·te·s les intervenant·e·s professionnel·le·s évoluant autour des familles (magistrat·e·s, avocat·e·s, expert·e·s, médiateur·trice·s, intervenant·e·s sociaux·ales), afin de véhiculer un message identique. Le but est d'amener les parents en conflit à trouver des solutions à l'amiable, répondant aux besoins des enfants et ne faisant pas de ces derniers un enjeu dans les tensions qui opposent les adultes.

Ce projet est composé de plusieurs axes, parmi lesquels :

- l'organisation de séances d'information et de sensibilisation gratuites à l'attention des parents qui se séparent ou divorcent,
- la mise en œuvre d'une procédure judiciaire adaptée et rapide, comprenant notamment l'utilisation de formulaires simplifiés pour le dépôt des requêtes,
- l'orientation des parents vers des mesures d'accompagnement qui favorisent la recherche commune d'accords sur les questions de garde et d'entretien (médiation, travail de coparentalité ou aides de type thérapeutique).

De plus amples informations sur ce projet figurent sur le site Internet de l'État de Vaud ([www.vd.ch/consensus-parental](http://www.vd.ch/consensus-parental)). Vous pourrez également télécharger sur ces pages les deux documents dont vous trouverez une copie en annexe (flyer de présentation des séances de sensibilisation et brochure à l'attention des parents). Des exemplaires de ces imprimés peuvent en outre être commandés selon les modalités indiquées sur le site.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente information et vous saurions gré, le cas échéant, de la transmettre à qui de droit.

En restant à votre disposition pour toute question complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Bâtonnier, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Tribunal cantonal



Eric Kaltenrieder

Le chef du Département de la jeunesse,  
de l'environnement et de la sécurité



Vassilis Venizelos

#### Annexes

- Flyer sur les séances d'information à l'attention des parents
- Brochure à l'attention des parents